

5 mai
2000

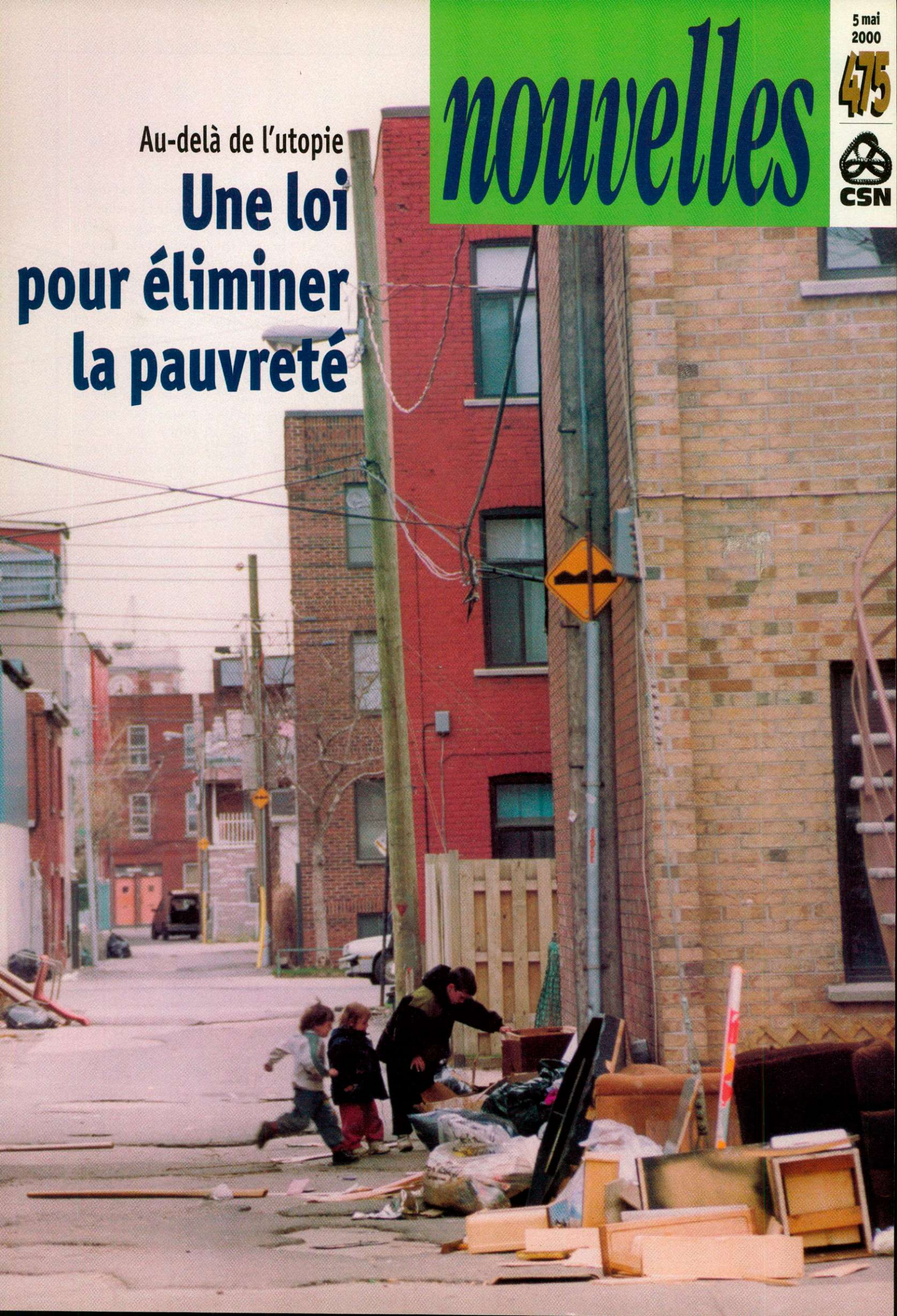
475



nouvelles

Au-delà de l'utopie

Une loi pour éliminer la pauvreté



est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131. Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Louis-Serge Houle
(louis-serge.houle@csn.qc.ca)

Rédaction
L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes
Alain Chagnon
Clément Allard
Hélène Rochon
Archives CSN
Contributions militantes
Photographie de la couverture :
Alain Chagnon

Caricaturiste
Boris

Soutien technique
Lyne Beaulieu

Conception graphique
Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page
Jean Gladu
Sophie Marcoux
Louis-Serge Houle

Numérisation photo
Louis-Serge Houle

Films
Graphique-Couleur

Impression
Les syndiqués CSN
de l'imprimerie L'Éclaireur
de Beauceville

Distribution
L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus :
(514) 598-2233
1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN
<http://www.csn.qc.ca>

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2000

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2000

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste
publication
no de convention : 1435388

Logo de la Marche
Rouleau/Paquin Design

BILLET
Jean-Pierre
Pare

De la grande fraude

Le chat est sorti du sac.

Nous l'avions prédit en novembre, ici même dans cette page (« Boa constrictor sous caillou », numéro 465) : le gouvernement québécois, celui-ci ou le prochain, c'est pareil, s'apprête à administrer un formidable coup de Jarnac à la population.

C'est la ministre Marois elle-même qui, dans un discret discours du samedi soir que seule Radio-Canada a rapporté, à l'occasion d'un forum sur le vieillissement de la population, a sorti le poignard de son sac à main : le gouvernement, a-t-elle dit, ne pourra pas assumer tous les coûts de santé et de services sociaux, prévisibles et inhérents à ce vieillissement, lorsque les baby-boomers commenceront eux aussi à avoir besoin de ces services — non mais, c'est quoi cette idée de tous naître en même temps ! ?

Autrement dit : supposons Michel, un baby-boomer né en 1948. Supposons que dès l'âge de 16 ans, il a commencé à occuper quelques *jobines* de fin de semaine pour aider ses parents à défrayer les coûts énormes de ses études — car en 1964, il n'avait pas encore engagé et gagné sa bataille pour l'éducation collégiale gratuite. Supposons qu'à sa sortie de l'université en 1970, la même année que l'entrée en vigueur du Régime d'assurance-maladie du Québec — un autre instrument de progrès

social pour lequel il s'est battu —, il se soit trouvé un emploi à temps plein. Michel a donc commencé à payer de l'impôt, l'impôt dont une partie sert à financer les soins de santé. Sportif et non fumeur, Michel n'a jamais eu de problèmes de santé graves jusqu'à présent, à peine une coupure à la main pour laquelle on lui a fait huit points de suture à son CLSC en 1984. Ce que le gouvernement lui dit

aujourd'hui, c'est que lorsqu'il arrivera à la retraite dans dix ans, quand les affres du temps commenceront à agir sur son corps, quand il aura besoin des bénéfices de cette assurance-maladie pour laquelle il aura payé durant toute sa vie de contribuable salarié et productif, il se fera répondre : « Désolé mon

cher, fallait être malade avant, aujourd'hui les soins que vous requérez ne sont plus assumés par l'État, il faut payer. »

C'est comme si, au restaurant, on vous annonçait sur l'addition que l'utilisation du couteau et de la fourchette est en sus, le verre d'eau est en sus, l'énergie dépensée par le climatiseur durant votre présence est en sus, l'air que vous avez respiré est en sus.

De la grande arnaque. Il n'y a pas un Office de protection du consommateur au monde qui tolérerait cela.



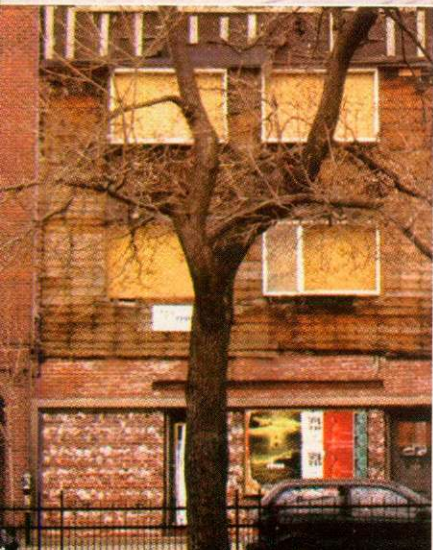
**Il y a
34 ans
déjà...**

Photo : Archives CSN



Printemps 1966 : La construction en grève

Au printemps 1966, le Québec vit au rythme d'une importante grève des travailleurs de la construction, dont une trentaine de milliers à Montréal seulement, pour dénoncer leurs conditions de travail et revendiquer une plus grande sécurité d'emploi. À Québec (notre photo), les plombiers ont manifesté à plusieurs occasions.



Au-delà de l'utopie

Une loi pour l'élimination de la pauvreté

Photos :
Alain Chagnon

Thérèse Jean

La pauvreté, affaire de fatalité ? Il s'en trouve de plus en plus pour y voir plutôt l'œuvre de choix budgétaires et économiques qui peuvent être influencés. À ce jour, le projet de loi cadre pour éliminer la pauvreté a reçu l'adhésion de plus de 160 000 personnes et 1100 organismes. Le 13 mai, à l'occasion d'un rassemblement devant l'Assemblée nationale, le Collectif pour l'élimination de la pauvreté, dont la CSN fait partie, l'adoptera de manière symbolique. Ce geste sera le résultat de deux années intenses de consultation, de débats et de travail terrain. Utopique ou réaliste, l'idée s'enracine.

Vivian Labrie, du Collectif pour l'élimination de la pauvreté, est l'une des chevilles ouvrières du projet de loi. Parler d'élimination de la pauvreté, c'est bien sûr « aller faire un tour du côté de l'utopie et questionner des valeurs ». Mais avant tout, pour cette militante aux deux pieds sur terre : « Il faut rêver logique. Éliminer la pauvreté est dans l'ordre du possible et le Québec en a les moyens. »

Les moyens de le faire

Selon elle, le dernier budget du Québec en est la preuve. La plus grosse part du gâteau est allée aux 60 pour cent les plus riches de la population tandis que les 40 pour cent les plus pauvres, ceux qui n'ont pas un revenu suffisant pour payer de l'impôt, ont dû se contenter de miettes. Sans rien changer de la richesse en cours et en inversant la redistribution des surplus, l'effet aurait été tout autre, démontre Vivian Labrie : « Le quintile¹ le plus riche de la population aurait touché 300 millions de dollars, les deux autres 600 et 900 millions et les 2,7 milliards restants auraient suffi amplement pour mettre en place des mesures efficaces de lutte à la pauvreté. »

Une approche citoyenne

Pour la porte-parole du Collec-

tif, la mobilisation autour de la loi cadre est une lutte citoyenne car elle replace les droits des citoyens au cœur de l'action gouvernementale. Pour faire image, Vivian Labrie reprend ce que Lucien, de Drummondville, un militant décédé cet hiver, a écrit au Collectif : « Je suis une feuille à côté de l'arbre. Après l'adoption de la loi, je serai dans l'arbre. »

Développer une approche plus citoyenne veut dire se poser des questions et trouver dans ses réponses la détermination de changer les choses. Par exemple : « Est-ce que j'accepterais de vivre ou que ma famille vive avec le revenu de la tranche la plus pauvre de la population ? Si c'est non, n'y a-t-il pas là une raison suffisante d'agir ? Connaître la pauvreté fait partie d'un *espace à créer*, poursuit Vivian Labrie. Ça suppose sortir du contexte protocolaire et être là sur place avec les groupes et les personnes pour les écouter et parler avec eux. Le problème dans notre vie politique, c'est qu'on est encore beaucoup trop axé sur l'approche *un dollar, un vote*. »

Si le Collectif renvoie à l'État la responsabilité d'éliminer la pauvreté, ce n'est pas pour déresponsabiliser les citoyens. Au contraire, dit Vivian Labrie : « L'État est un instrument de solidarité. C'est pour être res-



Vivian Labrie

ponsable avec lui que nous voulons cette loi. Et maintenant qu'elle est adoptée par le Collectif, nous nous rendons compte que nous devons nous comporter, chacun dans notre sphère d'influence, comme si elle était en vigueur. »

Un objectif clair

À ceux qui se questionnent sur la pertinence d'une telle loi au Québec alors qu'il existe, entre autres, un fonds dédié à la lutte à la pauvreté, Vivian Labrie répond : « Une stratégie globale avec un objectif clair qui engage le gouvernement et toute la population à faire de l'élimination de la pauvreté une priorité. Une loi cadre pour éliminer la pauvreté obligerait le gouvernement à concevoir ses programmes pour atteindre cet objectif de la même manière que la loi anti-déficit l'a contraint à atteindre le déficit zéro. »

¹ Un quintile représente une tranche de 20 pour cent de la population.

La pauvreté gagne du terrain

Depuis dix ans, les statistiques ne se démentent pas. La pauvreté gagne du terrain. Pourtant, il y a de la richesse.

En huit ans, le revenu moyen des ménages canadiens, après impôt et en dollars constants de 1997, a chuté de 2704 \$.

En 1997, l'augmentation du produit intérieur brut a été de 3,3 pour cent, en 1998, de 2,6, et en 1999, de 3,3. Ottawa anticipe d'ici cinq ans des surplus budgétaires de 110 milliards et Québec prévoit que les siens dépasseront les 9 milliards en 2002. Depuis quatre ans, la courbe de la pauvreté commence à fléchir mais le phénomène est loin d'être résorbé. En huit ans, soit de 1989 à 1997, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté au Québec est passé de 1 326 000 à 1 494 000.

La pauvreté n'a pas que pour nom l'aide sociale. De nos

jours, elle agrandit son cercle. Elle rattrape celles et ceux qui travaillent au salaire minimum, les salarié-es à temps partiel, temporaires ou sur appel. Elle englobe aussi celles et ceux qui sont travailleurs autonomes et qui ne savent pas de quoi sera fait demain ou encore celles et ceux qui ont un revenu décent mais qui sont seuls pourvoyeurs de la famille.

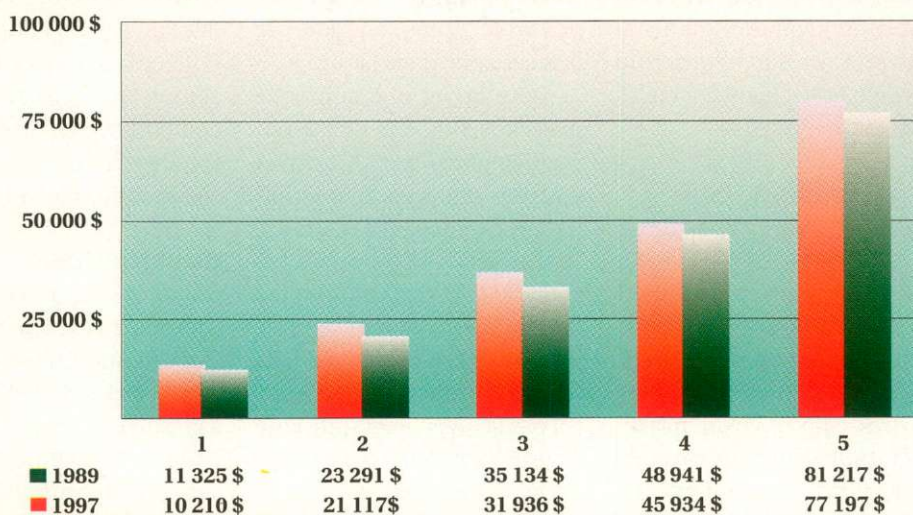
Les compressions budgétaires, les politiques d'austérité et les restructurations économiques qui ont entraîné des mises à pied et une transformation considérable du marché du travail sont en grande partie responsables de l'appauvrissement d'une part toujours plus importante de la population. Quant aux choix fiscaux des gouvernements, ils démontrent sans l'ombre d'un doute que la fiscalité et les transferts fédéraux ont de

moins en moins un effet redistributeur de la richesse au sein de la société. De 1989 à 1997, le revenu moyen réel, après transferts et impôts, du quintile de la population le plus pauvre a diminué de 1115 dollars. Cette baisse est de 2174 dollars pour le deuxième quintile, de 3198 pour le troisième, de 3007 pour le quatrième et de 4020 pour le cinquième quintile le plus riche. Comparativement à la tranche la plus riche, pour qui cette baisse représente cinq pour cent, les 20 pour cent les plus pauvres ont vu leur revenu fondre de 9,8 pour cent (voir tableau).

Toutes les couches de la population ont subi une diminution de leur revenu. Mais les grandes perdantes restent encore celles qui ont les plus faibles revenus.



Revenu moyen réel après transferts et impôts, par quintile, Canada, 1989 et 1997



Seuil de faible revenu, selon Statistique Canada, en 1996 (dernière année disponible) :

Une personne : 13 557 \$ (région de moins de 30 000 habitants) à 17 132 \$ (région de 500 000 habitants).
 Une famille (couple avec deux enfants) : 25 551 \$ (région de moins de 30 000 habitants) à 32 238 \$ (région de 500 000 habitants).



Tous les jours, des Montréalais font la file devant la mission Old Brewery pour un bon repas.

Logements sociaux

Où crèchent nos gouvernements ?

Se loger convenablement est encore aujourd'hui, au Québec, un casse-tête pour des centaines de milliers de familles. François Saillant con-



François Saillant, coordonnateur du Front d'action populaire en réaménagement urbain.

naît le problème, il consacre le plus clair de ses énergies depuis plus de vingt ans à la cause des gens qui le vivent. Il a la tête dure et les idées claires,

tant mieux pour eux, pour nous !

« Quand on sait que plus de 275 000 ménages locataires doivent consacrer plus de 50 pour cent de leurs revenus au seul logement, on est bien obligé de voir le lien étroit entre ça et la pauvreté, soutient le coordonnateur du FRAPRU. En plus, ce n'est pas un phénomène en voie de résorption. Les statistiques disponibles les plus récentes nous le renvoient en plein visage. En 1991, le revenu annuel moyen des locataires au Québec était de 28 000 dollars, en 1996 il était passé à... 27 000 dollars. Depuis l'an dernier, le coût du logement a recommencé à augmenter de façon importante. C'est bien évident que les revenus de ces gens n'ont pas suivi et qu'il devient de plus en plus difficile pour une partie considérable de nos concitoyens de se loger décentement. »

Jusqu'en 1990, le gouvernement fédéral investissait dans le logement social. Avec ce financement, conjugué à celui du Québec, 5000 à 10 000 de ces habitations devenaient disponibles, année après année. Depuis 1994, plus aucun sou du gouvernement canadien n'est consacré à ces programmes qui avaient pourtant permis de constituer un parc de 110 000 logements accessibles à coûts abordables. « Le fédéral et Québec, avec les surplus budgétaires qu'ils prévoient eux-mêmes dégager, devront recommencer à investir dans les coopératives et les OSBL d'habitation et dans les HLM. C'est de 8000 nouveaux logements sociaux par année que nous avons besoin. Les gouvernements n'ont pas le droit de laisser la situation pourrir, c'est une question de salubrité sociale », certifie François Saillant.

Roger Deslauriers



Une loi cadre pour éliminer la pauvreté

Une loi cadre signifie qu'aucune autre loi promulguée par le gouvernement ne peut être en contradiction avec elle.

La loi cadre du Collectif vise trois objectifs :

- mettre en place un programme permanent d'action gouvernementale pour éliminer la pauvreté et ses causes dans un échéancier de dix ans ;
- reconnaître un rôle de premier plan aux personnes pauvres et à leurs associations dans le processus d'élimination de la pauvreté et créer un fonds de l'Assemblée nationale pour soutenir leur implication ;
- créer un Conseil pour l'élimination de la pauvreté et un Institut de recherche du Conseil.

Le premier ministre serait responsable du programme permanent, lequel est bâti en quatre étapes :

- les mesures urgentes, telles la garantie des allocations de soutien du revenu, dès l'entrée en vigueur de la loi ;
- un plan d'action après un an comprenant, entre autres, une réforme de la fiscalité pour permettre une meilleure redistribution de la richesse, un accès accru à l'emploi ;
- après cinq ans, un second plan d'action, à partir de l'évaluation faite du premier plan d'action ;
- un plan cadre d'action permanent après dix ans, c'est-à-dire des mesures pour contrer une résurgence de la pauvreté.

Le Garde-manger pour tous

Se nourrir de la solidarité

Dans les écoles des quartiers défavorisés des centres urbains, il n'est pas rare de croiser des élèves qui troqueraient bien quelques effets scolaires contre un bon repas chaud. Isolés à l'heure des repas, ces enfants, candidats au décrochage, ne réussissent que difficilement à demeurer concentrés en classe. Un ventre vide, ça occupe beaucoup d'espace dans un corps et un esprit.



L'équipe du Garde-manger pour tous. À l'avant plan, la directrice Ghyslaine Théoret.

C'est là qu'interviennent des organismes comme le Garde-manger pour tous, à l'œuvre depuis maintenant 15

ans dans la Petite-Bourgogne et Saint-Henri, où se côtoient 39 ethnies différentes dans les écoles de ces quartiers de Montréal. « On a parfois l'impression que c'est nous qui créons la pauvreté, tellement elle va grandissant et nous oblige à agir », lance Ghyslaine Théoret, directrice du centre de dépannage.

Le Garde-manger offre depuis neuf ans un service de repas chauds aux élèves de quatre écoles primaires de ces quartiers. Cette année, chaque jour, 632 jeunes en bénéficient, deux fois plus qu'il y a cinq ans. « Au début, on offrait ce service à une centaine d'enfants, mais rapidement, le besoin croissant, on a dû s'ajuster. Nous avons toujours été en mesure de répondre à la demande, poursuit-elle. Nous prévoyons maintenant agrandir la cuisine. »

Pour Ghyslaine Théoret, il est important que la communauté s'implique dans le programme. « Nos repas sont dis-

tribués par une quarantaine de monitrices et de moniteurs provenant du milieu ; ils jouent un rôle important de socialisation et d'animation auprès des élèves. Pour ces moniteurs, il s'agit d'un moyen de réintégrer le marché du travail. Nous les soutenons, nous leur redonnons espoir en mettant à leur disposition des outils pour ce faire. C'est très important pour eux. Plusieurs d'entre eux reviennent de très loin. »

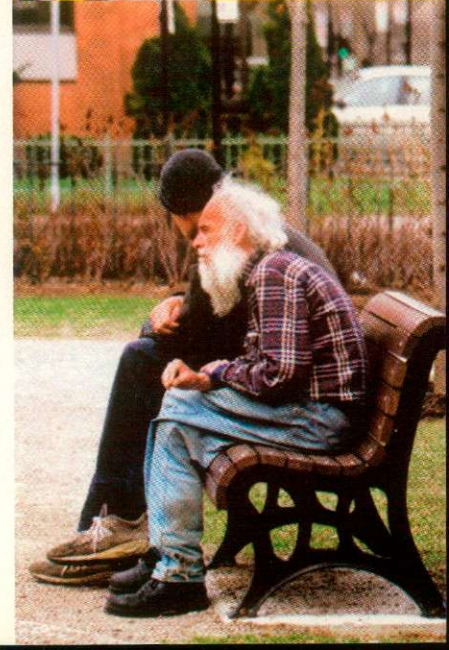
Le Garde-manger offre aussi un service de cueillette et de redistribution de nourriture à 22 autres organismes communautaires. « Nous distribuons deux tonnes de nourriture par jour, en provenance de Moisson Montréal. Et ça ne cesse d'augmenter », poursuit Ghyslaine Théoret.

La pauvreté s'étend, les organismes communautaires prennent de l'expansion. Autant de raisons qui justifient une action concertée pour agir sur la pauvreté.

Louis-Serge Houle



AUTO
BATEAU
MOTO



Partout au Québec, les membres de la CSN ont souligné la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs qui se déroulait cette année sur le thème *Agir pour une société sans pauvreté*. À Montréal quelques milliers de manifestants ont marché sous la pluie dans le quartier Saint-Henri, l'un des quartiers les plus défavorisés de la métropole.



Lors du point de presse des organisateurs de la manif, les porte-parole ont fait part de la rencontre avec le premier ministre Bouchard où ils ont fait valoir leurs arguments pour l'établissement d'une loi anti-pauvreté. Marc Laviolette : « Ceux qui croient que la croissance des profits peut continuer à se faire sur le dos des travailleurs, sur le dos des pauvres, vont nous trouver sur leur chemin. La coalition est déterminée à faire de la lutte à la pauvreté un enjeu social incontournable. »

1^{er} mai à Québec

Photos :
Clément Allard

Hommage à un grand militant

Lucie Laurin

En rendant hommage à Raymond Parent, le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches remerciait un grand militant qui a beaucoup donné au mouvement. Mais il réparait aussi une grave injustice, vieille de 32 ans.

C'était au printemps 1972. Raymond Parent était secrétaire général de la CSN. Le président, Marcel Pepin, était en prison. Les trois autres membres du comité exécutif de la centrale étaient... les trois D qui, depuis un bon moment déjà, complotaient pour s'emparer du pouvoir et changer la CSN dans sa nature même. Ils croyaient leur heure venue.

C'était oublier le courage syndical de Raymond Parent qui, seul au sein du comité exécutif, résista de toutes ses forces pour empêcher ce détournement de démocratie. Il n'y eut pas de « putch ». Pas d'implosion non plus. Mais les masques tombèrent. Les dissidents durent quitter le mouvement. Ils fondèrent la CSD. Et la CSN demeura ce qu'elle était.

Deux semaines après la libération de Marcel Pepin, il y avait élection au comité exécutif de la CSN. Et Raymond Parent était défait.

Il a continué à servir

Ingratitudes d'un mouvement qui avait tant exigé et tant reçu ? Coïncidence historique de mécontentements et de rancœurs dont le secrétaire général fut le bouc émissaire ? De plus tièdes et de moins généreux que lui auraient tiré leur révérence. Raymond Parent resta. Il continua à servir le mouvement au sein de la Fédération de la métallurgie.

« Raymond Parent a quitté le mouvement avant que nous puissions lui témoigner notre reconnaissance. Eh bien ! on

nous a toujours dit qu'il n'était jamais trop tard pour bien faire, a déclaré Ann Gingras, présidente du conseil central, que



Plusieurs militants de longue date avaient été invités à participer à une activité spéciale en hommage à Marcel Pepin. Les jeunes ont écouté avec intérêt les interventions de Lise-Andrée Morin, Gilles Genest, Claude Girard, Huguette Genest, Jacques Archambault, Jos Caron, Maurice Boucher (notre photo), Robert Marceau, Conrad Normand et Robert Lepar.

Raymond Parent lui-même avait présidé en 1962. En témoignage de notre reconnaissance, la salle de réunion nou-

vellement aménagée au 155 Charest deviendra à compter d'aujourd'hui, 1^{er} mai 2000, la salle Raymond-Parent. »



La femme, les neuf enfants et une petite-fille de Raymond Parent ont assisté à l'hommage que lui avait préparé l'assemblée du conseil central. Une gerbe de fleurs a été offerte à Madame Parent pour la remercier de son appui.



Au nom du conseil central, le comité exécutif a offert à Raymond Parent une magnifique sculpture représentant l'union du passé et de l'avenir.

Témoignages

« Peut-on imaginer un instant ce qu'il serait advenu de la CSN si Raymond Parent l'avait reniée et s'était allié aux trois D ? Qu'aurait pu faire Marcel Pepin du fond de sa cellule ? », s'est exclamé Michel Rioux, retraité de la CSN, dans un témoignage émouvant au cours duquel il relata, entre autres faits militants, comment le secrétaire général avait affronté, seul, l'escouade anti-émeute massée devant la porte du 1001 Saint-Denis.

La secrétaire générale de la CSN, Lise Poulin, y est allée, elle aussi, d'une série de faits et gestes dont la CSN est redevable à Raymond Parent, notamment la bataille quotidienne, en 1972, pour empêcher les trois D de faire main basse sur le courrier contenant les cotisations syndicales.

Raymond Parent était fort étonné de ces témoignages de reconnaissance. « C'est un détournement d'assemblée ! », s'est-il exclamé en riant. Avec raison, puisqu'il croyait être venu uniquement pour participer à un hommage à Marcel Pepin, auquel il avait longuement travaillé. Et qu'il termina, d'ailleurs, par une prière à sa façon : « Mon Dieu, aidez-nous à donner du pain à ceux qui n'en ont pas. Mais, crise, donnez aussi la faim de justice à ceux qui ont le pain... »

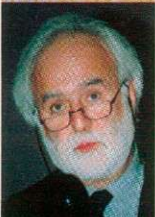
Diane
Lavallée
CSF



François
Vaudreuil
CSD



Jacques
Desmarais
UQAM



Jennifer
Stoddart
CDPJ



Jean-
Pierre
Néron
FTQ



Marlyne
Harpin
CJ



Monique
Richard
CEQ



Roger
Valois
CSN



Code du travail

Pour une réforme en profondeur

Michel Crête

L'événement revêtait un caractère extraordinaire, même s'il a été peu couvert par les médias. La CSN, la CSD, la CEQ, la FTQ, mais aussi le Département des sciences juridiques de l'UQAM, le Conseil du statut de la femme, Concertation jeunesse, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ainsi que l'Union des artistes étaient réunis sous un même toit, le 3 mai, au Palais des Congrès de Montréal, pour participer à une conférence sur la réforme du Code québécois du travail.



Intitulée *Un nouveau Code du travail dans la nouvelle économie*, la conférence organisée par la CSN a aussi mobilisé 260 militantes et militants de la centrale, ainsi que de nombreux invités. Une réforme en profondeur du code est attendue depuis longtemps. Mais selon plusieurs spécialistes, les orientations de la ministre en cette matière ne vont pas dans cette direction.

Contexte

Souvent, ce sont des femmes et des jeunes. Ils sont des milliers de travailleuses et de travailleurs autonomes au service de plusieurs entreprises, ou devenus « entrepreneurs », ou pigistes, ou à l'emploi de PME : ils ne peuvent pas se syndiquer et ils ont des conditions de vie déplorables parce que, pour l'essentiel, le code a été conçu en 1964 pour la grande entreprise, soit pour « une personne qui travaille pour un employeur moyennant rémunération... ». Le code ne permet donc pas la

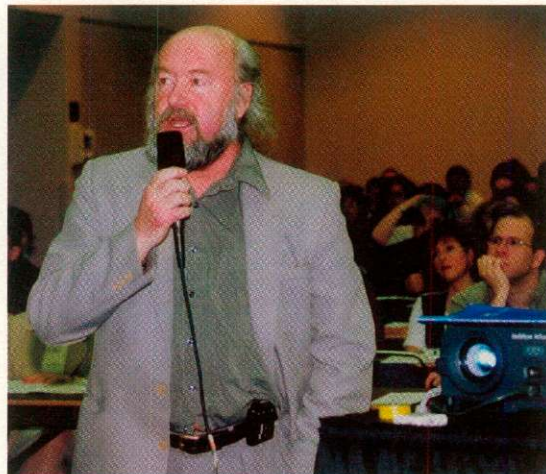
syndicalisation du nouveau type de salariat issu des mutations du marché du travail. Conjugué aux attaques antisyndicales des patrons, ce contexte fait en sorte que le taux de syndicalisation au Québec est passé de 49,7 pour cent en 1992 à 39,5 pour cent en 1999.

On est loin de la coupe aux lèvres

La ministre du Travail, Diane Lemieux, a soumis un document de consultation : *Pour un Code du travail renouvelé - Orientations ministérielles*. Il comprend des principes directeurs encourageants : « la finalité du Code du travail consiste à faciliter (...) le regroupement des salarié-es au sein d'associations reconnues (...) accréditées, dans le dessein de né-

gocier (...) La négociation collective est la voie privilégiée de détermination des conditions de travail... »

Mais un autre principe directeur a de quoi inquiéter : l'obligation de tenir compte du contexte nord-américain. « Ça me donne des frissons dans le dos », a lancé le vice-président de la CSN, Roger Valois. Au cours des cinquante dernières années, le taux de syndicalisation a chuté de 35 à 14 pour cent aux USA.



Clément Gaumont, adjoint au comité exécutif de la CSN, a présenté les tendances du marché du travail : baisse du taux de syndicalisation, hausse des contestations des requêtes en accréditation, explosion du travail atypique, un tableau complet qui milite en faveur d'une réforme en profondeur du Code du travail.

Article premier du code

Le président de la CSN, Marc Laviolette, constate que « les annonces de la ministre ne tiennent pas compte du télétravail, des travailleuses et travailleurs autonomes qui doivent traiter avec plusieurs entrepreneurs et de la négociation regroupée. La ministre dit qu'elle ne veut pas toucher à l'article 45, qui ne réussit plus à protéger nos droits et nos emplois à la suite d'une succession de sous-traitants. Si nous

n'avons pas *l'employeur unique*, soit la reconnaissance que des entreprises associées, exploitées par plus d'une personne, constituent un seul et même employeur, ça ne sera pas une réforme en profondeur », a commenté Marc Laviolette.

« Il faut absolument que l'article 1 du code affirme que son objectif est de favoriser l'accès à la syndicalisation. C'est encore le meilleur outil pour partager la richesse qui se crée et combattre la pauvreté. Mais comme il est dans la nature des employeurs de s'opposer aux lois du travail, nous devons avoir la capacité de nous mobiliser pour créer un vaste mouvement social qui va nous permettre d'arracher la réforme du Code du travail », a conclu le président de la centrale.

Toujours une question de respect

Maroussia Kishka

Peu avant la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, deux syndicats de la Côte-Nord ont vu leur employeur durcir leur position : un est aujourd'hui en lock-out et l'autre vient de déclencher une grève devant les attaques de l'employeur, une municipalité qui veut apporter plus d'une centaine de changements à la convention collective. Plutôt que se soumettre, ces syndiqué-es se tiennent debout.

À Baie-Comeau, les transatlantiques ne s'arrêtent plus pour transborder du grain. Ils passent tout droit. Les 43 syndiqués du terminal de transbordement du grain de Cargill sont en lock-out depuis le 30 mars. La multinationale américaine veut que ses employés plient l'échine. Eux, ils veulent se faire respecter.

Déjà, ils ont remporté une manche. Le Conseil canadien des relations industrielles leur a donné raison. Même si elle a décrété un lock-out, Cargill doit maintenir des services de transbordement pour les bateaux, selon le Code canadien

nel à taux simple, en tout temps. « On est devenu des bras pour eux », affirme Gilbert Saint-Laurent, le président du syndicat qui travaille depuis 40 ans à ce terminal. Les syndiqués n'ont pas eu d'augmentation de salaire depuis dix ans. S'ils font plus de 60 000 dollars, c'est parce que les heures supplémentaires représentent un tiers de leur revenu.

Ville de Moisie

Dans la banlieue de Sept-Îles,

les dix employé-es de la municipalité de Moisie vivent un conflit fort différent. Ils sont en grève depuis le 26 avril. Le climat des relations de travail était pourtant au beau fixe et le syndicat se préparait à une courte négociation. Il n'avait qu'une demande, celle d'augmenter les salaires.

Les syndiqué-es ont donc été surpris d'apprendre que leur employeur voulait apporter 109 modifications à la convention collective. Au lieu de

piloter elle-même la négociation, la ville l'a confiée à une firme d'avocats de Sept-Îles, car aucun conseiller municipal n'a voulu s'y investir. « Ils ne veulent pas mettre leur culotte », affirme Reine Mercier, la trésorière du syndicat. Elle souligne qu'il y aura des élections municipales en novembre prochain et qu'on parle beaucoup ces temps-ci de fusions, en raison de la réforme municipale que propose la ministre Louise Harel.



À la ville de Moisie, les syndiqué-es n'ont pas accepté les reculs de leur employeur : ils ont dressé des piquets de grève le 26 avril. Lyne Comeau, Reine Mercier-Dion et Edmire Chicoine.



De gauche à droite, Jean-Louis Michaud, Frédéric Dumont, Gilbert Saint-Laurent, Roger Bélanger et René Boudreault.

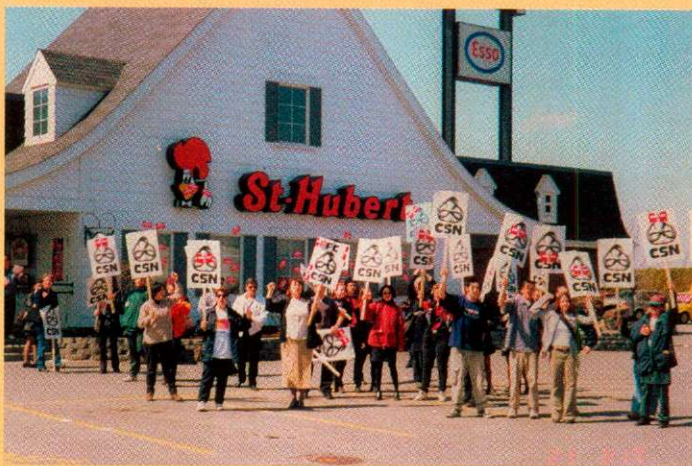
du travail. Le CCRI a émis une ordonnance en ce sens. Mais la cinquième multinationale de l'industrie agricole tente de la contourner en envoyant les navires vers d'autres terminaux. Le syndicat croit que le CCRI n'approuvera pas le subterfuge et émettra à la mi-mai une ordonnance permanente.

Le conflit s'annonce dur. Cargill veut pouvoir modifier les horaires de travail à sa convenance et payer son person-

Rôtisserie Saint-Hubert à Drummondville

Un patron gourmand

Depuis le 20 avril, la population de Drummondville est privée de poulet Saint-Hubert : les 120 employé-es du restaurant sont en lock-out. Propriétaires de la rôtisserie, Jean-Pierre Léger et Daniel Toupin y ont eu recours pour forcer nos camarades à accepter un gel de salaire et d'autres reculs. Pourtant, ces employé-es du bar, des cuisines, de la livraison et du service ont de faibles salaires : 6,15 dollars l'heure pour les serveuses et les serveurs (salaire minimum de la restauration) et de 6,90 à 7,80 dollars l'heure pour les autres. Pour un contrat de travail de trois ans, Saint-Hubert veut aussi éliminer un congé férié, réduire le nombre de congés de maladie rémunérés, augmenter le coût des repas des employé-es et diminuer sa contribution au régime d'assurance-collective. Les syndiqué-es revendiquent des augmentations de salaire de 15 pour cent.



Le long de la 20, à la hauteur de Drummondville, les travailleuses et les travailleurs de Saint-Hubert sont aussi en lock-out.

Michel Crête

« Mondialiser la justice sociale »

Maroussia Kishka

Quelques mois après les événements de Seattle, la plus importante organisation syndicale à l'échelle internationale, la CISL, appelle l'ensemble du mouvement syndical à se mobiliser pour « mondialiser la justice sociale », le thème de son 17^e Congrès, qui s'est tenu du 3 au 7 avril, à Durban en Afrique du Sud.

« La Confédération internationale des syndicats libres vit une mutation », constate Marc Laviolette qui, avec Claudette Carbonneau, y représentait pour la première fois la CSN. Depuis la chute du mur de Berlin, un grand nombre d'organisations syndicales, souvent combatives, dont la CSN, ont joint les rangs de la CISL et la poussent à changer ses pratiques.

Habituee à représenter le mouvement syndical auprès des organisations internationales, la CISL devra en effet réajuster ses structures et son tir afin de se rapprocher des luttes sur le terrain et leur apporter son appui. Elle est appelée à construire une plus grande solidarité entre les organisations syndicales des pays industrialisés et en développement.

Mêmes réalités

« Les pays sont différents mais les entreprises auxquelles on fait face sont les mêmes », explique le président de la CSN. Ainsi, dans les pays industrialisés, les syndiqués des entreprises qui utilisent comme main-d'œuvre des enfants dans le tiers-monde pourront être sollicités à se joindre par leurs actions à la lutte des travailleurs des pays en voie de développement qui combattent le travail des enfants.

« On n'était pas dépaycé par les débats », souligne de son côté Claudette Carbonneau. Au congrès de la CISL, il était question du partage de la ri-

chesse, de la lutte à la pauvreté, de la défense des droits démocratiques et syndicaux et d'une plus grande équité entre hommes et femmes. Les trois organisations syndicales d'Afrique du Sud avaient d'ailleurs organisé une manifestation d'appui à la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence qui se tiendra l'automne prochain. « C'était un moment émouvant, cette marche dans cette ville encore troublée par la violence où les policiers sont armés jusqu'aux dents », se rappelle la vice-présidente de la CSN.



Lors du congrès, les trois centrales syndicales de l'Afrique du Sud ont organisé une manifestation d'appui à la Marche mondiale des femmes. Parmi celles qui ouvraient la marche, on retrouve Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT (deuxième à gauche).



La CSN et le CTC, dont la FTQ est la branche québécoise, sont les deux centrales syndicales canadiennes affiliées à la CISL. À la réunion des syndicats de la francophonie, à Durban, Marc Laviolette et Henri Massé ont appuyé la recommandation d'améliorer les échanges d'information et la coordination entre les syndicats francophones. La majorité d'entre eux sont aujourd'hui des syndicats africains qui ont peu de moyens.

Québec 2001

Une rencontre qui promet

Opposée à un renforcement des inégalités socio-économiques, l'Alliance sociale continentale, une coalition des organisations syndicales, sociales et environnementales des trois Amériques organisera un sommet parallèle à celui des chefs d'État qui se tiendra à Québec, en avril 2001, en vue de créer une zone de libre-échange des Amériques.

C'est ce qu'ont annoncé les porte-parole de l'Alliance sociale continentale, dont fait partie la CSN, lors de leur rencontre à Montréal, à la fin d'avril. L'alliance revendique la démocratisation de la négociation de cet accord de libre-échange. Cette large coalition veut que l'intégration économique des trois Amériques soit étroitement liée au respect des droits humains, des normes internationales du travail et de protection de l'environnement et voie aussi à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Déjà l'automne dernier, l'Alliance sociale continentale avait organisé une rencontre parallèle à celle des ministres du commerce extérieur des trois Amériques qui s'est tenue à Toronto. Jusqu'à maintenant, les négociations se déroulent sans la participation des organisations civiles et loin des parlements nationaux.

M.K.

« Chez nous, vous devrez vous comporter comme des invités »

Roger Deslauriers

Après s'être donné un protocole qui comprend une cotisation spéciale de un pour cent du salaire, après s'être assurés de l'adhésion des assemblées générales, les comités exécutifs des 14 syndicats en négociation ont voulu tenir cette réunion du 2 mai pour que Loblaw et compagnie comprennent bien le message. Plusieurs des six cents participants à cette soirée l'ont repris à leur façon : « Vous êtes les bienvenus chez nous, mais comportez vous comme des invités, avec respect », résumait le président du conseil central, Yves Bolduc.

Les premiers gestes du géant ontarien de l'alimentation, depuis l'acquisition de la chaîne Provigo, peuvent in-

quiéter. Dès l'amorce de la première négociation, Loblaw a voulu frapper un grand coup. À Alma, le dépôt patronal ne voulait rien dire d'autre que *Jetez votre convention CSN au panier*. En prime, une menace à peine voilée de fermeture en cas de refus.

Solidarité

À Jonquière, au lendemain de la Fête des travailleurs, la réponse syndicale était donnée dans la salle, par des gens de tous les magasins qui, se tournant vers leurs collègues d'Alma, leur ont dit : « Vous n'êtes pas seuls, votre bataille c'est la nôtre. » Des mots sans équivoque. Leur écho se rendra jusqu'à Toronto.

Une énergie palpable, une qualité dans la solidarité que seuls des gens qui se préparent à une bataille déterminante peuvent faire éclore : voilà un peu de l'atmosphère qui prévalait au rassemblement des syndicats de l'alimentation du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Mais il fallait y être pour en saisir tout l'élan. À la porte du Royaume, Loblaw-Provigo devra enlever ses gros sabots.



« Ce n'est pas parce que nos plus jeunes ont 16, 17 ou 18 ans qu'on va accepter qu'ils subissent des conditions de travail qu'on ne voudrait pas pour nous-mêmes », a lancé un employé qui compte 25 ans de service.

Signature des conventions dans le secteur public

Enfin la rétro !

Jacqueline Rodrigue

Les syndiqué-es du secteur public toucheront leur rétro dans les prochaines semaines. Les représentants des fédérations du secteur public de la CSN, à l'exception de la FP qui poursuit ses travaux, viennent en effet de signer leurs conventions collectives.

Les échelles de salaire ainsi que certaines primes seront aussi ajustées sous peu en fonction des paramètres généraux obtenus lors de la dernière ronde de négociation. Rappelons que l'entente intervenue en décembre avec le gouvernement comporte des augmentations générales de salaire de neuf pour cent réparties sur quatre ans, soit 1,5 au 1^{er} janvier 1999 et 2,5 au 1^{er} janvier des années 2000, 2001 et 2002.

Les conventions collectives devaient être signées et être en

vigueur avant que les augmentations salariales et celles liées aux primes puissent s'appliquer. Les règles prévoient que les employeurs disposent de 45 jours pour ajuster les salaires et de 60 jours pour verser la rétroactivité à compter de la date de signature des conventions collectives. Les parties ont signé les conventions entre la fin d'avril et le début de mai. Depuis le début de l'année, les parties se sont rencontrées afin d'arriver à concrétiser dans les textes de convention les nombreuses modifications conte-



Photo : Clément Allard

Le 8 mai 1999, plus de 12 000 membres du secteur public de la CSN manifestaient devant l'Assemblée nationale pour de meilleures conditions de travail et de salaires.

nues dans les ententes de principe survenues en décembre.

La retraite aussi

Les modifications apportées aux primes de nuit, de disponibilité et de milieu sécuritaire ainsi qu'aux droits parentaux prennent effet lors de l'entrée en vigueur des conventions. En

regard des régimes de retraite, les bonifications convenues feront l'objet de modifications, par le gouvernement, de la loi encadrant le RREGOP, le RRE, le RRCE et le RRE, mais elles auront un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000. D'ailleurs, la CARRA les applique déjà.

Le 19 juin au Spectrum de Montréal Concert bénéfique pour la protection de la forêt

Richard Desjardins, Abbittibbi, les Colocs et Mario Peluso montent sur les planches du Spectrum de Montréal, le 19 juin, pour donner un concert bénéfique au profit de la protection des territoires forestiers. Organisé par L'Action Boréale d'Abitibi-Témiscamingue (L'ABAT), l'événement vise à recueillir des fonds pour faire le suivi sur l'état de la forêt boréale et surveiller l'action du ministère des Ressources naturelles du Québec, res-

pensable de la gestion des forêts publiques. Depuis la diffusion du film *L'erreur boréale* de Richard Desjardins, plus personne n'ignore que nos forêts sont sérieusement menacées par des compagnies qui les exploitent sans trop se soucier du renouvellement de la ressource. La FTFP-CSN fait partie de la Coalition sur les forêts vierges nordiques qui exige la tenue d'une enquête publique indépendante et l'élaboration d'une véritable politique de développement durable de la forêt. Billets au Réseau Admission : (514) 790-1245.

M.C.

Richard Desjardins
et Abbittibbi
(Photo : Michel Dompierre)



Équité salariale Reconnaitre sa valeur, en voir la couleur

Dans la suite de la campagne menée par la CSN pour faire reconnaître la valeur des emplois à prédominance féminine, la centrale produira une série d'affiches soulignant des journées thématiques : la journée des infirmières, le 12 mai, celle du personnel paramédical, le 19 mai, et enfin, celle des services auxiliaires et des métiers dans le réseau de la santé et des services sociaux, le 7 juin. Cette campagne se poursuivra l'automne prochain.

J.R.

Qui l'a réussi ?

Voici la solution des mots croisés du numéro cinq de *La force des mots* :



Horizontal

1. Hygiénique. 2. Rot. Dû. 3. Usine. EA. 4. Résister. 5. Eros. TLI. 6. Rue. Aléas. 7. Te. Rame. NS. 8. Be. Âge. 9. Créer. Uu. 10. Échiquier.

Vertical

1. Heure. Toc. 2. Serre. Ré. 3. Grisou. Bec. 4. Ioniser. Eh. 5. Étés. Abri. 6. Trame. 7. Idée. Le. Nu. 8. Quarte. 9. Langue. 10. Encaisseur.

La gagnante : Fannie Dagenais, de Hull.



À vos livres

Album du 75°

De beaux souvenirs syndicaux

À l'occasion de son 75^e anniversaire, en 1996, la CSN s'était offert un album-souvenir où s'alignaient les grandes dates de son histoire, bien sûr, mais où se réaffirmaient aussi les valeurs qu'elle porte, les qualités qui la distinguent : démocratie, autonomie, diversité, égalité, solidarité, ténacité, dignité, créativité. L'ouvrage n'est pas épuisé. Il reste encore des albums-souvenirs qui attendent d'être offerts en cadeau, feuilletés, admirés, consultés, convoités, épluchés, annotés. Une collection de beaux souvenirs, ça ne s'use ni ne se démode. Ça ne peut que s'enrichir.



Afrique

Aide de la CSN

La CSN a versé 5000 dollars à la campagne S.O.S. Famine-Corne de l'Afrique d'Oxfam-Québec pour venir en aide aux pays aux prises avec la famine. L'aide servira à la distribution d'aliments, d'eau potable et en services de santé. Les membres, les organismes et les syndicats affiliés sont invités à poser un geste humanitaire en faisant un don à Oxfam-Québec : 2330, rue Notre-Dame, Montréal (Québec), bureau 200, H3J 2Y2.

M.C.

Disponible à la librairie de la CSN

1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5
docucsn@total.net
(514) 598-2151

Coût : 10 \$

Frais d'expédition : 6,00 \$ pour le premier et 0,50 \$ par exemplaire supplémentaire.

CSN - Camp Vol d'été l'an 2000

LEUCAN

En achetant un chandail au coût unitaire de 10 dollars, vous contribuez à ce que des d'enfants atteints de leucémie ou d'autres formes de cancer, ainsi que leurs parents et amis, vivent un été qu'ils n'oublieront pas.

Nom du syndicat : _____
 Numéro du syndicat : _____
 Nom de la personne : _____
 Adresse : _____
 Tél. travail : _____ résidence : _____

5 chandails : 57 \$ 20 chandails : 210 \$
 10 chandails : 108 \$ 25 chandails : 261 \$
 15 chandails : 159 \$

Nombre de chandails
 très grands adultes enfants (10-11 ans)

Les chandails sont vendus par paquet de cinq, disponibles en deux tailles. Les frais postaux sont inclus dans les prix mentionnés. La campagne se termine le 24 juin 2000.

À retourner au
Service de la distribution de la CSN,
1601 av. De Lorimier, Montréal, H2K 4M5



Photo : Clément Allard

Aide juridique

La bataille se poursuit

Les employés de bureau de l'Aide juridique ont multiplié les moyens de pression au cours des dernières semaines. Elles ont réussi à infléchir la position des patrons sur la question de la supplantation et se rapprochent d'un règlement sur l'aménagement des postes de travail. Elles continuent leur bataille.

Université Concordia

La Commission de l'équité salariale doit refaire ses travaux

Le 4 mai, la CSN a déposé à la Cour supérieure une requête pour annuler la décision de la Commission de l'équité salariale dans le dossier de l'Université Concordia et pour faire reconnaître le Syndicat Concordia University Support Staff Union, partie intéressée auprès de la commission. Cette requête vise, subsidiairement, à rendre nulles les dispositions du chapitre neuf de la loi parce qu'elles sont contraires et incompatibles avec les chartes québécoise et canadienne des

droits. « Nous nous bu- tons au refus de la com- mission de nous enten- dre et de nous transmet- tre les informations qui nous permettraient de faire valoir les droits des membres. Elle nous ex- clut du débat et nie no- tre droit à une défense pleine et entière. Nous nous sommes battus pour obtenir une loi sur l'équité, mais elle doit protéger nos droits qui sont reconnus dans les chartes », de dire la vice- présidente Claudette Carboneau.

J.R.



21^e Congrès de la FEESP-CSN Le comité exécutif est réélu

Les quatre membres du comité exécutif de la Fédération des employés et employées de services publics de la CSN ont été réélus au cours de son 21^e Congrès, tenu à Québec du 25 au 28 avril. Sur le thème *Notre engagement syndical au cœur de notre action*, les délégué-es provenant de quel- que 420 syndicats ont voté les priorités qui animeront la fédération au cours des trois prochai- nes années : syndicalisation, santé-sécurité, sur- plus des caisses de retraite, fusions de municipa- lités, etc. Dans l'ordre habituel, Camil Bélisle, tré- sorier, Denis Marcoux, vice-président, Marcel Benoit, coordonnateur des services, Ginette Gué- rin, présidente, et François Juneau, secrétaire gé- néral. La FEESP-CSN représente quelque 40 000 membres.

Photo : Hélène Rochon

nouvelles

FLASH



Après quatre ans d'attente

Des percées intéressantes à Cheminées de sécurité internationale

« Nous avons négocié un contrat de travail qui comprend des percées intéressantes », a déclaré à *Nouvelles CSN* Daniel Tanguay, président du syndicat des travailleurs de Cheminées de sécurité internationale, à Laval. À la fin de février, les 200 syndiqués de l'usine ont accepté une convention collective d'une durée de trois ans qui comprend une augmentation de la masse salariale totalisant 11 pour cent, dont six au seul chapitre des haus- ses de salaire en plus d'une prime de 600 dol- lars. Nouveauté : la con- vention prévoit la rémunération de 32 heures de congés de maladie par année. Sur le plan de l'organisation du travail, ce sont les syndiqués qui choisiront les chefs d'équipe. Le salaire moyen se situe aux alentours de 12,50 dollars l'heure.

Réjouissances

Après plus de quatre ans d'attente, 149 travail- leurs de Cheminées de sécurité avaient aussi d'autres motifs de se ré-



Heureux de la nouvelle entente chez Cheminées de sécurité internationale, à Laval : le travailleur Marcel Cormier, le président de la Fédération de la métallurgie de la CSN, Alain Lampron et le président du syndicat, Daniel Tanguay.

joir : après l'entente, ils ont enfin reçu un mon- tant de 220 000 dollars de payes de vacances que leur devaient d'an- ciens actionnaires de l'entreprise. Dans un contexte de faillite, Che- minées de sécurité a dû rendre les armes en juin 1996. La Fédération de la métallurgie de la CSN s'est rapidement enten- due avec les nouveaux propriétaires. Ceux-ci

ont accepté en août 1996 de reprendre les employés et de reconnaî- tre tous les droits syndi- caux. Il restait à récupé- rer les payes de vacan- ces dues par les anciens actionnaires : la CIBC, le Fonds de solidarité de la FTQ, la SDI, ainsi que MM. Paul Boulanger et Michel Verrier. Ce qui a été fait il y a quelque temps.

M.C.

La CSN sur Internet :
<http://www.csn.qc.ca>



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Le monde ordinaire a tranché

Les années 50. J'étais bien petit à l'époque. Je mangeais et buvais à satiété pour pas cher, surtout que j'avais alors un estomac presque neuf et à toute épreuve. Pour sept *cennes*, j'étanchais ma soif avec une liqueur noire au comptoir du Woolworth de Jonquière. Pour trente *sous*, j'avais droit à un « hamburger » à la « cabane à hot-dogs ». Et du chocolat à cinq *cennes*. Et de la liqueur aux fraises.

Le monde a bien changé, que voulez-vous ! Aujourd'hui, le « hamburger » serait devenu un *hambourgeois* et le « hot-dog », un *chien chaud*. Quant à l'endroit où je pourrais déguster ces mets à l'américaine, il s'agirait d'un *restaurant rapide*. Passe pour *restaurant rapide* qui est assez facile à intégrer dans une conversation. Exemple : *Dites, les filles, on n'a pas beaucoup de temps ce midi. Si on mangeait dans un restaurant rapide ! C'est facile à retenir. Ça se dit assez bien. Ça va de soi.*

Il en est autrement si vous proposez d'aller manger des *hambourgeois*. Exemple : *Roger, si on allait se farcir quelques hambourgeois ! Roger risque de vous répondre — en ricanant et en affichant un sourire au coin de la bouche — que vous parlez un peu pointu. C'est que, dans les faits, le mot hambourgeois n'a jamais passé la rampe. Pas plus que le mot chien chaud ou le mot gaminet.*

Le monde ordinaire a tranché. Vous avez donc ma bénédiction si vous continuez à manger des « hamburgers » et des « hot-dogs ». Cependant, attention à votre estomac !

Rapide ou minutes ?

Dans le secteur de la restauration rapide, on parle de *restaurants rapides*. Cependant, il y a aussi le secteur de la restauration-minute et les restaurants-minute. Dans ces restaurants, les mets sont déjà prêts au moment où on passe la commande. Comme dans ces endroits de plus en plus nombreux où on achète une pointe de pizza déjà cuite pour 99 cents ou encore des morceaux de poulet panés à la grosse friture et à la mode du sud. Encore une fois, attention à la « boule dans l'estomac » et, surtout, ne mettez jamais de « s » à *minute* qui est invariable.

Devinette

Question : Quelle est la différence entre le français parlé au Québec et le français parlé en France ?

Réponse : Au Québec, on parque son automobile dans un stationnement et, en France, on stationne son automobile dans un parking.

Henri Jalbert



Bas-Saint-Laurent : Trois nouveaux syndicats !

Le Conseil central du Bas-Saint-Laurent (CSN) compte trois nouveaux syndicats regroupant 175 travailleuses et travailleurs. Ceux-ci viennent joindre les 8000 syndiqué-es que représente déjà le conseil central.

Tout un cadeau de Pâques qu'ont reçu les 26 employé-es d'**Alimentation Carrier** de Matane le 20 avril : leur syndicat a obtenu son certificat d'accréditation. Quelques jours auparavant, une cinquantaine

de travailleuses et de travailleurs du **Supermarché G.P.** de Matane ont informé le ministère du Travail de leur volonté de faire partie de la CSN. Dans les deux cas, il s'agit d'un changement d'allégeance syndicale puisque les deux étaient représentés, depuis une dizaine d'années, par les **Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ)**. Précisons que les salariés des **Épiciers Metro-Richelieu** de Matane sont aussi membres de la CSN.

Du côté de Rivière-du-Loup, un centaine de

travailleurs de **Premier Tech** ont aussi fondé un syndicat CSN à la fin du mois de février. Ils fabriquent de la machinerie pour ensacher la tourbe. Ils ont quitté la **Fraternité nationale des forestiers et travailleurs d'usine, section locale 289 (FTQ)**.

Gaspésie

Une petite précision s'impose dans le dossier des employé-es de **CHAU-TV**, qui viennent d'adhérer à la CSN. Ils n'œuvrent pas aux Îles-de-la-Madeleine, mais bien en Gaspésie. S'cusez.

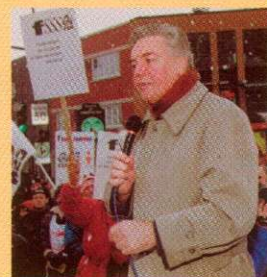
Michel Crête

CHSLD Saint-Michel, à Montréal

1000 noms pour 32 lits

Le président de la FSSS-CSN, Louis Roy, a déposé le 27 avril à la Régie de la santé de Montréal-centre une pétition d'un millier de noms signée par des citoyens du

quartier Saint-Michel, des travailleurs ainsi que des résidents du CHSLD Saint-Michel. La pétition réclame l'ajout de 32 nouveaux lits. Au même moment, une manifestation d'appui se tenait devant les bureaux de la régie. Selon Louis Roy, le gouvernement dispose de marges de manœuvre budgétaire et la régie doit faire pression et exiger des ressources pour fournir des services adéquats, autant dans l'établissement qu'à domicile, aux personnes âgées en perte d'autonomie. Lorsque cet hôpital est devenu un centre d'accueil, en 1996, le ministère avait émis un permis d'opération de 192



Louis Roy, lors d'une manifestation de la FSSS, l'hiver dernier.

lits. Pourtant, l'établissement, qui a une liste d'attente de 80 personnes, ne dispose toujours que de 160 lits pour assumer sa mission. Actuellement, le délai d'attente est de plus de plus de 12 mois pour des personnes qui ont besoin de plus de quatre heures de soins par jour.

C. S.-G.

Le 28 avril

Se souvenir des camarades morts au travail

Le 28 avril 1996, lors de la session de la Commission des Nations unies pour le développement durable, tenue à New York, des syndicats ont organisé une cérémonie spéciale aux chandelles afin de rappeler les nombreux travailleurs morts, blessés ou devenus malades en raison de modes de production non durables. Depuis, la CISL, à laquelle est affiliée la CSN, a officiellement décrété le 28 avril Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés.

**Service de syndicalisation
de la CSN**

1 800 947-6177
syndicalisation@csn.qc.ca



AJIQ-CSN

Les journalistes pigistes sortent du placard

Succès inespéré de l'opération signature du *Manifeste pour la reconnaissance du droit d'auteur* lancée par l'Association des journalistes indépendants du Québec (FNC-CSN) au Sommet de la pige du 27 avril (voir *Nouvelles CSN* no 473). On visait 150 adhésions, ce sont pas moins de 235 pigistes qui ont fait fi des menaces de représailles des éditeurs, leurs « clients », en s'affichant solidaires des revendications de l'AJIQ et en déclarant celle-ci leur mandataire pour négocier un contrat-type de la pige au Québec. Cent treize journalistes syndiqués, de même que de nombreux syndicats, individus et associations professionnelles, dont la Fédération internationale des journalistes (400 000 membres), ont donné leur soutien au manifeste (voir www.ajiq.qc.ca). L'ex-président et fondateur de l'AJIQ en 1988, André-G. Côté (à droite), et la présidente Chantale Larouche de la FNC (à gauche), ont souligné le courage, la patience et la détermination des pigistes à faire respecter leurs droits, tandis que la vice-présidente Claudette Carbonneau de la CSN (au centre) rappelait qu'il n'y a que dans la Bible que les murs tombent au son des trompettes et que dans la vraie vie, c'est dans la solidarité et l'action collective qu'on y arrive.

J-P. P.

SNTTE-CSN

Santé-sécurité : la priorité

En marge du congrès de la FEESP-CSN, une manifestation s'est tenue devant l'Assemblée nationale, le 26 avril, pour faire pression sur le gouvernement afin que l'industrie de l'environnement soit, de façon accélérée, reconnue comme groupe prioritaire dans le cadre de la Loi sur la santé et la sécurité au travail. « Il est inadmissible qu'un secteur industriel, où morts et accidentés prolifèrent, ne puisse



bénéficier de tous les outils disponibles pour faire un véritable travail de prévention sur les lieux de travail », ont indiqué les porte-parole qui avaient revêtu leurs vêtements de travail pour la manifestation.

H.G.

Gais et lesbiennes

Encore beaucoup de mythes dans la réalité !

Près d'une centaine de personnes ont participé au Forum des gais et lesbiennes syndiqués du Québec qui s'est tenu à Montréal, à la fin d'avril, sur le thème *Mythes et réalités*. Trois volets ont été abordés. En ce qui concerne la pédophilie, on y a appris que les personnes homosexuelles sont visées souvent à tort, car même si 95 pour cent des pédophiles sont des hommes, seulement 10 pour cent sont gais. En matière d'éducation, on a traité des problèmes rencontrés par les enfants et les parents dans les couples homosexuels.



Au chapitre des milieux de travail, on a noté que plusieurs conventions collectives ne comprennent pas encore la défi-

nition de conjoints de même sexe, malgré les modifications apportées à la loi.

Luc L.

Transport routier

Début des négociations dans l'intermodal

Plus d'une trentaine d'employeurs de la grande région métropolitaine ont été convoqués le jeudi 4 mai par le Syndicat national du transport routier (SNTR-CSN) pour entreprendre la négociation d'une première convention collective affectant plus de 1000 camionneurs œuvrant dans le transport de conteneurs. Cette première rencontre, rendue possible grâce au tout nouveau projet de convention collective adopté à l'unanimité en assemblée générale des membres le 29 avril, visait surtout à aborder la question des accréditations syndicales, discuter du protocole de négociation et fixer le calendrier de ces négociations. Seulement deux employeurs se sont présentés à cette rencontre. Les comités de mobilisation et de négociation évalueront les suites à donner au cours des prochains jours.

H.G.



Le 29 avril, les membres se sont prononcés en faveur du projet de convention collective.



La CSN, en marche avec les femmes !

La CSN participe actuellement à une tournée péruvienne organisée par CUSO-Québec. En effet, à l'initiative de cette ONG, Phyllis O'Dwyer, du Comité national de la condition féminine de la CSN, participe à plusieurs activités à l'occasion d'un programme d'échange sur la lutte contre la pauvreté. Au cours de son séjour, du 27 avril au 7 mai, elle s'est rendue dans différentes villes du Pérou rencontrer des femmes syndiquées et non syndiquées et discuter avec elles de problématiques particulières. Il s'agissait du travail informel, du travail des petites filles, de la difficulté d'instaurer des maisons d'hébergement pour femmes violentées, de la syndicalisation, etc. De plus, elle est intervenue sur la Marche mondiale des femmes lors d'un événement prévu à cet effet, où elle a expliqué comment s'organise la Marche sur le terrain syndical au Québec. En bout de ligne, ce programme de CUSO vise, comme le souhaite la Marche mondiale, à favoriser et à développer des liens entre les femmes du Pérou et du Québec.

Denise Trudeau

La voilà, votons-la !

Une loi



**pour un
Québec
sans**

pauvreté!

Rassemblement pour une loi
sur l'élimination de la pauvreté

Le 13 mai 2000 à 12h

devant l'Assemblée nationale du Québec

HORAIRE: 12h pique-nique, mise en place d'une mosaïque géante • 13h adoption populaire de la loi et spectacle

À l'invitation du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté